

Pedigree chiens

Philosophie du Domaine du Bois aux Elfes ASBL

Après avoir travaillé pendant près de 15 ans exclusivement avec la Société Royale Saint-Hubert pour la délivrance des pedigrees des chiens, le Domaine du Bois aux Elfes ASBL a pris la décision, fin 2022, d'augmenter la biodiversité dans son élevage et d'y introduire quelques chiens de pure race, mais sans origines connues. Depuis lors, nos chiots reçoivent un pedigree édité de façon indépendante par notre élevage : le pedigree du Domaine du Bois aux Elfes.

Qu'est-ce qu'un pedigree ?

C'est un arbre généalogique sur lequel sont consignés les ascendants du chiot sur plusieurs générations (3 ou 4).

Un pedigree est avant tout un document de travail pour l'éleveur car il lui permet de réaliser ses mariages en évitant toute consanguinité.

Le pedigree à lui seul ne présente aucune garantie de qualité. Il doit être accompagné d'un rigoureux travail de sélection de la part de l'éleveur. Sélection qui s'opère, pour les reproducteurs, tant au niveau morphologique, qu'au niveau comportemental.

Quelques explications par rapport à notre décision qui peut paraître surprenante :

Les gérants du Domaine du Bois aux Elfes ASBL ont suivi tout le programme des cours dispensés par la Société Royale Saint Hubert, en matière d'initiation à l'élevage canin, de cynologie, de commissaire de ring et de juge canin, en 2010 et 2011, ce qui leur procure une expertise pour la sélection des chiens de pure race.

Dans chacun des cours suivis, il leur a été clairement expliqué l'importance de favoriser la biodiversité pour lutter contre la consanguinité des chiens de race, c'est-à-dire réintroduire, dans le Livre des Origines, des chiens sans pedigree, mais néanmoins de pure race, rigoureusement sélectionnés.

C'est pourquoi, notre ASBL a décidé d'introduire dans son élevage quelques chiens de pure race, mais non détenteurs d'un pedigree, sélectionnés par ses soins.

Cette procédure est similaire à celle du pedigree RISH de la Société Royale Saint Hubert : l'un des parents détient un pedigree mais l'autre pas. Celui qui ne détient pas de pedigree a été reconnu comme parfait chien de pure race. Le chiot issu de ces parents reçoit dès lors un pedigree dans lequel la descendance d'un des parents n'est pas connue.

Notre démarche étant celle de la qualité, nous nous engageons à élever et à céder à nos adoptants des chiots de pure race en parfaite santé et sains de caractère, avec un arbre généalogique indépendant (édité par notre ASBL), et d'une qualité nettement supérieure à ce que propose le marché.

Nos chiots sont **TOUS** testés par ADN afin d'établir leur filiation (mère **et** père) de façon certaine et de garantir la non-consanguinité.

De plus, tous nos cockers reproducteurs sont testés pour les 2 maladies génétiques connues du cocker, l'APR (atrophie progressive de la rétine) et la NF (néphropathie familiale). Nous ne pratiquons jamais de mariage entre deux parents porteurs de l'une ou de l'autre de ces maladies et garantissons dès lors des chiots sains ou porteurs sains, c'est-à-dire des chiots qui ne développeront pas ces maladies au cours de leur vie.

Nous offrons à nos adoptants et pour tous nos chiots une garantie de santé de **6 ans** et jusqu'à concurrence de **1500€** en cas de tout autre problème qui apparaîtrait chez le chiot. Cas qui restent bien entendu isolés, vu les précautions que nous prenons, et vu la qualité de nos lignées.

Le champ d'intervention de notre garantie est très large : tout défaut ou maladie d'ordre génétique, congénital ou inexpliqué.

Notre garantie est écrite noir sur blanc dans notre contrat de cession et de garantie, document que tous nos adoptants et nous-même signons au départ du chiot, et qui peut être consulté sur notre site web, rubrique Documents utiles : <https://duboisauxelfes.be/chiens/conseils-deducation/>
Il s'agit d'un service haut de gamme et unique en Europe.